

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.10.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **-EM 40-**

· Code du produit: **3.614**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

EMSA-Technik

Dietmar Scheppach
Technische Anlagen und Geräte
Richthofenstr. 2
D - 73434 Aalen-Fachsenfeld

tel.: +49-7366-4151

fax: +49-7366-2151

e-mail: info@emsa-reinigungstechnik.de

internet: www.emsa-reinigungstechnik.de

SECTION 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.10.2014

Nom du produit: -EM 40-

(suite de la page 1)

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 1312-76-1	Acide silicique, sel de potassium	5-10%
EINECS: 215-199-1	Xi R36/38	
Reg.nr.: 01-2119456888-17-XXXX	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 28348-53-0	cumènesulfonate de sodium	3-7%
EINECS: 248-983-7	Xi R36	
	Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 1310-58-3	hydroxyde de potassium	3-7%
EINECS: 215-181-3	C R35; Xn R22	
Numéro index: 019-002-00-8	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302	
Reg.nr.: 01-2119487136-33-XXXX		
CAS: 7320-34-5	pyrophosphate de tétrapotassium	1<3%
EINECS: 230-785-7	Xi R36	
Reg.nr.: 01-2119489369-18-XXXX	Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 146340-16-1	modified fatty alcohol polyglycol ether	1<3%
Numéro CE: 604-522-5	Xi R38; N R50	
	Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques, phosphates	5 - 15%
agents de surface non ioniques	< 5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.10.2014

Nom du produit: -EM 40-

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Protéger l'oeil intact.
Recourir à un traitement médical.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications destinées au médecin:**
Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu.
- **Risques** Risque de perforation gastrique.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Le produit n'est pas inflammable.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Après évaporation de l'eau, la formation des substances suivantes est possible:
Une combustion incomplète peut créer la formation de monoxyde de carbone, des fumées toxiques et des gaz de combustion.
Oxydes phosphorés
Dioxyde de soufre (SO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Pour de grandes quantités: Pomper le produit.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.10.2014

Nom du produit: -EM 40-

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Le produit n'est pas inflammable.
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
La date minimum d'emploi indiquée sur l'étiquette ne concerne que les produits encore emballés et stockés correctement.
- **Température de stockage recommandée:** Stockage au - dessus de -6 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1310-58-3 hydroxyde de potassium (3-7%)

VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m³

- **DNEL**

1312-76-1 Acide silicique, sel de potassium

Oral DNEL Langzeit, systemische Wirkung 0,74 mg/kg bw/d (AÖ)

Dermique DNEL Langzeit, systemische Wirkung 1,49 mg/kg bw/d (Ar)

0,74 mg/kg bw/d (AÖ)

Inhalatoire DNEL Langzeit, systemische Wirkung 5,61 mg/m³ (Ar)1,38 mg/m³ (AÖ)

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Inhalatoire DNEL Langzeit, lokale Wirkung 1 mg/m³ (Ar)1 mg/m³ (AÖ)

- **PNEC**

1312-76-1 Acide silicique, sel de potassium

PNEC - Abwasserbehandlungsanlage 348 mg/l (STP)

PNEC - wässrige Systeme 1 mg/l (WMw)

7,5 mg/l (WSw)

7,5 mg/l (WiF)

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.10.2014

Nom du produit: -EM 40-

(suite de la page 4)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** filtre FFP2

- **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes avec contour étanche)(ex EN 166)

- **Protection du corps:**

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex.

tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

Limpide

- **Odeur:**

Caractéristique

- **valeur du pH:**

11,6 (10g/l)

- **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 100 °C

- **Point d'éclair**

Non applicable.

- **Auto-inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:**

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.10.2014

Nom du produit: -EM 40-

(suite de la page 5)

- **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa
- **Densité à 20 °C:** 1,17 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- **Teneur en solvants:**
 - Solvants organiques:** 0,0 %
 - VOC (CE)** 0,00 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réaction dangereuse pour assurer le stockage et manutention
Réactions aux acides.
Réagit aux métaux non précieux en formant de l'hydrogène.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Attaque de nombreux métaux non précieux tels que l'aluminium
Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de décomposition dangereux lors emploi correct.
Parmi les produits de décomposition en cas d'incendie, voir le chapitre 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1312-76-1 Acide silicique, sel de potassium
Oral LD 50 > 2000 mg/kg (rat)

28348-53-0 cumènesulfonate de sodium
Oral LD 50 > 2000 mg/kg (rat)

1310-58-3 hydroxyde de potassium
Oral LD 50 333 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

(suite page 7)

—FR—

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.10.2014

Nom du produit: -EM 40-

(suite de la page 6)

SECTION 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:

28348-53-0 cumènesulfonate de sodium

EC 50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna)

EC 50 (72h) > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC 50 (96h) > 100 mg/l (Cyprinus carpio)

• 12.2 Persistance et dégradabilité La partie organique du produit est biodégradable.

• Biodegradability

28348-53-0 cumènesulfonate de sodium

Biolog. Abbaubarkeit > 60 % (OECD 301 B)

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Autres indications écologiques:

• Indication AOX: Le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique.

• Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

• Code déchet:

Les code-clés pré-cités représentent les conseils donnés en fonction de l'utilisation normée de ce produit. Une utilisation spéciale ainsi que des mesures d'élimination particulières peuvent le cas échéant imposer une classification différente en ce qui concerne le code-clé.

• Catalogue européen des déchets

11 01 13* déchets de dégraissage contenant des substances dangereuses

12 03 01* liquides aqueux de nettoyage

16 03 03* déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

• Emballages non nettoyés:

• Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.10.2014

Nom du produit: -EM 40-

(suite de la page 7)

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU 1814
- ADR, IMDG, IATA
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies UN1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
- ADR POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
- IMDG, IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe 8 (C5) Matières corrosives.
- Étiquette 8

- IMDG, IATA



- Class 8 Matières corrosives.
- Label 8
- 14.4 Groupe d'emballage III
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Marine Pollutant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.
- Indice Kemler: 80
- No EMS: F-A,S-B
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR
- Quantités limitées (LQ) LQ7
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction en tunnels E
- "Règlement type" de l'ONU: UN1814, HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Prescriptions nationales:
 - Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
 - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.10.2014

Nom du produit: -EM 40-

(suite de la page 8)

cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Met. Corr. 1: Corrosive to metals, Hazard Category 1
 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
 Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3